

**DELIBERATION N° 155-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

**Présents :**

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants : 59**

**OBJET : DISPOSITIF « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE ET ARTISANAT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA SARL MATHIGAB A LA MURE**

Vu la délibération n° 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »

**Rappel du dispositif :**

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)
- *Règlement :* Ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centres.

Les crédits inscrits au budget pour l'année 2025 s'élèvent à 15 000 €.

**Nom du dirigeant :** PERRIN Audrey et LAMBERT Mélanie, associées à 50/50

**Nom de l'entreprise :** SARL MATHIGAB, Restaurant de type brasserie à La Mure

**Adresse de l'entreprise :** 57 rue du Breuil 38350 LA MURE

**Organisation de l'activité :**

Etablissement ouvert à l'année, du lundi au dimanche

Pour commencer :

- PERRIN Audrey, au service et en cuisine
- LAMBERT Mélanie, au service
- 2 salariés polyvalents

A l'avenir il est prévu d'embaucher 2 personnes en plus.

**Objet de la demande de subvention :** 112 250 €

La subvention de la CCM est plafonnée à 10% des dépenses éligibles, plafonnées à 30 000 € HT, soit 3 000 € maximum de subvention.

**Une demande de subvention est déposée auprès de la CCM pour un montant de 3 000 € (10% des dépenses éligibles comprises entre 10 000 et 30 000 € HT).**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 3 000,00 € maximum à la SARL Mathigab ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Economie-Emploi (Matheysine Développement) de la CCM à l'article c/65742 ;
- **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au règlement commun adopté ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

**La Présidente,**

**Coraline SAURAT**

